

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL « ACCOMPAGNEMENT SOINS ET SERVICE A LA PERSONNE (ASSP) »

Le titulaire du baccalauréat professionnel spécialité « accompagnement, soins et services à la personne » exerce les fonctions auprès de personnes en situation temporaire ou permanente de dépendance en structures collectives.

Il exerce auprès de ces personnes des activités de soins d'hygiène et de confort, d'aide aux actes de la vie quotidienne, de maintien de la vie sociale. Il est également amené à exercer, au sein de l'établissement employeur, des activités de promotion de la santé en lien avec le projet de l'établissement, et participe à des activités de gestion. Il travaille au sein d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

Pendant les 3 années d'études les élèves suivent des :

- enseignements technologiques et professionnels
- enseignements généraux
- 24 semaines de formation en milieu professionnel
- des périodes d'évaluation en contrôle continu et en milieu professionnel
- une validation intermédiaire du BEP « ASSP » en 2ème année
- des épreuves finales en 3ème année

SUITES D'ÉTUDES :

Le baccalauréat Professionnel a pour objectif l'insertion professionnelle mais, avec un très bon dossier ou une mention à l'examen, une poursuite d'études est envisageable en BTS.

Le titulaire de ce baccalauréat Professionnel peut également préparer les concours d'accès à certaines formations sociales ou paramédicales :

Exemples de formations poursuivies :

- Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social
- Diplôme d'Etat d'aide-soignant
- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture
- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale
- Diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale
- Diplôme d'Etat d'infirmier
- BTS Economie Sociale Familiale
- BTS services et prestations du secteur sanitaire et social

MODALITES D'INSCRIPTION :

L'admission en 2nde PRO ASSP est contingentée et est soumise à la décision d'une commission d'affectation. Fin juin le lycée reçoit la liste des élèves affectés dans l'établissement, via une procédure internet.

Dès réception de cette liste, nous vous envoyons un dossier d'inscription, ainsi que les dates auxquelles vous devez rapporter ce dossier complété au lycée .